



FORMATION

Les risques liés à l'amiante

Agents chimiques

Amiante

Hygiène du travail

CODE PRODUIT

C0401

Thématique

Dès que des travailleurs sont potentiellement exposés à l'amiante, l'employeur est obligé de dispenser annuellement une formation selon le Code du Bien-Être au Travail - Livre VI - Titre 3 - Chapitre VII - Section 5 - Art. VI 3-37 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante.

Précision : cette intervention est une information sur les risques liés à l'amiante et non pas une formation « traitement simple » permettant le retrait de matériaux contenant de l'amiante en respectant les consignes de retrait par traitement simple.

Objectifs

- Connaître les risques sur la santé liés à l'exposition à l'amiante.
- Savoir identifier les matériaux contenant de l'amiante.
- Connaître les moyens de prévention et en apprécier la validité et l'efficacité.
- Savoir gérer les déchets.

Programme

Durée : 3 heures (9-12h).

Matériel nécessaire : un local adapté au nombre de participants où le formateur peut faire une présentation (présence d'un projecteur et d'un écran nécessaire), équipements de protection.

Contenu de la formation :

- L'amiante en bref.
- Applications de l'amiante.
- Impact sur la santé.
- Principaux points du programme de gestion de l'amiante.

Attestation : à l'issue de la formation, une attestation de participation est délivrée à chaque participant.

Méthode

- Formation participative à l'aide d'une présentation PowerPoint.
- Présence du matériel didactique nécessaire.

Public

- Conseillers en prévention interne.
- Tout travailleur pouvant être potentiellement exposé à l'amiante en exerçant son métier : travaux de rénovation, interventions en électricité, opérations de maintenance sur des installations de chauffage, réparations des installations de chauffage, plomberie...